



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de l'homme et libertés publiques

Question écrite n° 88728

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles sont les suites qu'il entend donner à la résolution n° 1481 du 25 janvier 2006 de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires, laquelle « condamne avec vigueur les violations massives des droits de l'homme commises par les régimes communistes totalitaires et rend hommage aux victimes de ces crimes » et « invite tous les partis communistes ou post communistes de ses États membres qui ne l'ont pas encore fait à réexaminer l'histoire du communisme et leur propre passé, à prendre clairement des distances par rapport aux crimes commis par les régimes communistes totalitaires et à les condamner sans ambiguïté ».

Texte de la réponse

La résolution n° 1481 sur la nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires a été adoptée par 99 voix pour et 42 voix contre sur 153 votants le 25 janvier 2006 par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cependant, le projet de recommandation l'accompagnant qui comportait des propositions adressées au comité des ministres du Conseil de l'Europe, et dont l'application aurait été du ressort des gouvernements, n'a pas été adopté. La résolution n° 1481 adoptée par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe contient la dénonciation des crimes totalitaires commis par les régimes communistes, mais aussi la reconnaissance du rôle joué par « certains partis communistes » dans la « réalisation de la démocratie ». Il n'appartient pas au gouvernement français de se prononcer sur le fond d'une résolution prise par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La France salue la tenue d'une telle discussion dans une enceinte parlementaire et y voit le signe d'un débat démocratique qui n'évite aucune question de notre temps, même les plus difficiles pour la mémoire de l'Europe tout entière.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88728

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2635

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4156